



Convention de bénévolat pour L'Authentique

Association Les cafés en folie

La présente convention vise à clarifier la collaboration mutuelle entre les bénévoles et à fournir les informations nécessaires à cet égard, notamment en ce qui concerne les droits et devoirs des bénévoles, ceux de l'association, ainsi que les règles régissant les rapports de collaboration.

Missions et valeurs

La mission de l'association « Les cafés en folie » est d'encourager le vécu familial, de créer du lien social et de soutenir la parentalité. À cet effet, l'association gère un café éphémère nommé L'Authentique, qui porte les valeurs d'authenticité, de partage et de confiance.¹ L'association est composée d'une équipe bénévole dont le rôle est la tenue et le développement des différents secteurs permettant la bonne réalisation de la mission du café.

Droits et devoirs des bénévoles

En tant que bénévole, je m'engage à :

- Soutenir la mission de l'association et ses valeurs
- Accueillir les clients avec le plus grand respect et ne faire aucun prosélytisme
- Servir au moins 12 demi-journées dans la saison (8h00 à 13h00 en matinée et 13h00 à 18h00)
- Communiquer mes disponibilités, ainsi que mes intérêts et respecter le planning établi. En cas d'empêchement majeur, informer l'équipe dès que possible (un groupe WhatsApp permettra d'organiser les remplacements).
- Collaborer avec l'ensemble des bénévoles et du comité de l'association en étant intentionnel dans les relations, en cherchant à être authentique-et en se faisant mutuellement confiance.
- Suivre la mini-formation de base.
- Être assuré en responsabilité civile et pour le risque accident, conformément à la loi.

Droits et devoirs de l'association

En tant qu'association, nous nous engageons à :

- Vous accueillir comme un bénévole à part entière en entretenant une collaboration sous les mêmes valeurs qui vous sont demandées (être intentionnel, chercher l'authenticité, faire confiance).
- Communiquer de manière claire sur nos objectifs, sur notre fonctionnement et sur les dernières nouvelles.
- Favoriser l'intégration de tout un chacun dans l'équipe des bénévoles.
- Rembourser les frais effectifs en lien avec l'activité bénévole.

¹ Cf. la page web dédié à ce sujet : <https://lauthentique-yverdon.ch/vision.html>



- Offrir une participation aux frais des bénévoles sous forme d'un petit défraiement calculée en fonction du nombre de demi-journées effectuées.
- Offrir aux bénévoles à boire et une petite collation par demi-journée et un repas pour ceux qui effectuent une journée entière.
- Proposer un accompagnement adapté aux besoins et aux envies du bénévole, notamment par des entretiens d'évaluation et des petites formations.
- Organiser un rencontre avec le bénévole après qu'il ait effectué trois engagements afin de faire le point avec lui.
- Établir des attestations d'activité bénévole à la demande de ce dernier.
- Assurer le bénévole avec une assurance responsabilité civile collective.

Le référent des bénévoles est chargé de s'assurer de ces différents engagements de l'association et des bénévoles. Il prend soin de la relation entre les deux parties, notamment par le suivi, l'encadrement et de la défense des intérêts des bénévoles et de l'association.

Cessation d'activité

L'association se réserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance de deux semaines.

Lorsque le bénévole souhaite interrompre son activité, il respecte aussi, dans la mesure du possible, des délais de prévenance de deux semaines.

Personne de référence pour les bénévoles

En cas de problèmes, de conflits, de besoin ou pour toutes questions liées à l'activité bénévole, vous pouvez vous adresser au référent des bénévoles :

Oscar Sousa   078 765 70 63 – oscar.sousa.ds@gmail.com

En cas d'absence ou au besoin :

Laure Gerber   079 541 55 49 – laure.tim.gerber@gmail.com



Partie formulaire :

Prénom

Nom

Adresse

NPA Localité

Mobile

E-mail

Je désire recevoir les informations à propos du développement de l'Authentique par mail une fois par année.

Je suis d'accord que l'association utilise des photographies sur lesquels je figure seul pour les partager sur Instagram.

L'association offre un défraiement de 5.- par demi-journée de service, je souhaite :

le recevoir par carte pour le parking (vous permettra de stationner gratuitement vers le café)

le recevoir en cash

l'offrir à l'association

Fait à Yverdon-Les-Bains en deux exemplaires, le

La·le bénévole

l'association Les cafés en folie

.....

.....